

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1386

**Artikel:** La collaboration intercantonale : du concordat au traité  
**Autor:** Gavillet, André  
**Vorwort:** Avant-propos  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014666>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Avant-propos

---

LES CANTONS SONT remis en cause. Historiquement ils remontent au moyen-âge, mais ce titre d'ancienneté leur est imputé à charge: ils seraient moyenâgeux. On les dit marqués par le temps; ils datent, étriqués dans leurs frontières aussi artificielles que le découpage d'un puzzle. Les cantons seraient cantonnés et cantonalistes.

Même si la critique a pris des allures de provocation, comme la proposition de fusionner Vaud et Genève, inutile de la considérer comme blasphématoire. Les institutions politiques appartiennent à l'ordre de la création continue. Paul Valéry disait pompeusement que les civilisations se savent mortelles, que dire alors d'une aussi modeste structure? Au XXe siècle un canton nouveau est né, le Jura, un autre (ou deux, trois) pourrait disparaître. De surcroît ils sont tous soumis à l'expansion du pouvoir central. Bref, ils doivent répondre jour après jour à l'exigence constante de justifier leur raison d'être.

Mais, dans cette mise à jour, il convient de ne pas oublier qu'ils font partie de notre identité, qu'ils contribuent à nous donner un autre statut que celui d'individus interchangeables, qu'ils rendent possible une politique de proximité, qu'ils nous ont permis d'échapper, contrairement à nos voisins, à l'emprise de l'Etat-nation jacobin. L'équilibre fédéral est une réussite historique, subtile, au fonctionnement délicat. Avant d'y porter atteinte, il est impératif d'examiner d'abord les chances de renouvellement. Elles passent par des formes de collaboration intercantonale plus inventives. C'est le but de cet essai d'en faire la proposition.

